

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2512**

commune (s) : Solaize

objet : Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Chantabeau et cadastré sous le numéro 105 de la section AS

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 juillet 2011****Décision n° B-2011-2512**

commune (s) : Solaize

objet : **Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Chantabeau et cadastré sous le numéro 105 de la section AS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2011-2166 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la commune de Solaize, ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé rue Chantabeau à Solaize, cadastré sous le numéro 104 de la section AS en vue de la création d'une halle sportive.

Il s'avère que le projet doit également intégrer la parcelle contigüe cadastrée sous le numéro 105 de la section AS d'une surface de 743 mètres carrés en vue, notamment, de construire les locaux annexes nécessaires à l'équipement.

Ce dernier terrain a été acquis par la Communauté urbaine de Lyon en date du 31 janvier 2011.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon, en tant que propriétaire, autorise la commune de Solaize, ou toute personne se substituant à elle, à déposer également une demande de permis de construire portant sur l'emprise de terrain cadastré sous le numéro 105 de la section AS ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la commune de Solaize, ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur l'emprise cadastrée sous le numéro 105 de la section AS située rue Chantabeau à Solaize, en vue de la création d'une halle sportive.

La présente décision étend donc aux parcelles cadastrées sous les numéros 104 et 105 de la section AS situées rue Chantabeau à Solaize, l'autorisation initialement accordée par décision n° B-2011-2166 du 14 mars 2011.

**2° - Cette autorisation** ne vaut autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.**